

Nombre de Conseillers

en exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Procurations : 1

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf

Le QUATRE NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de Malves en Minervois

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques RUIZ, Maire.

Date de Convocation : Le 21/10/2019

PRESENTS : Mr RUIZ Jean-Jacques. POMMIES SABAYROU. BARTHE. CANOVAS GARCES MARTIN. SALA. COASSIN. RACHWAL. CALMETTES.

Absents : MARTIN. BARBE qui donne procuration à Mr Blaise .

Secrétaire : Francine Sabayrou

Les membres du Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le Maire lit le procès verbal de la dernière réunion du conseil municipal et fait signer les membres présents, puis déclare la séance ouverte.

OUVERTURE DES POSTES D'AGENT D'ENTRETIEN POUR LE SERVICE CANTINE/ENTRETIEN DES LOCAUX ET D'AGENT D'ANIMATION /ENTRETIEN DES LOCAUX. A COMPTER DU 1/01/2020.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux agents au service cantine et garderie font valoir leurs droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2020 pour l'un et au 1^{er} février 2020 pour l'autre.

Il convient de procéder au recrutement de deux agents pour leur remplacement.

L'ensemble des fiches de postes du service école a été revu pour répondre à l'extension des bâtiments d'une part et aux contraintes réglementaires au service cantine.

Il dépose devant les membres présents les nouvelles fiches de postes suivantes :

- Adjoint technique territorial à 27h par semaine
- Adjoint territorial d'animation à 21 h par semaine

Mr le Maire propose l'ouverture de ces postes à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le comité technique paritaire étant sollicité pour l'annualisation de l'ensemble de ces postes, le tableau des effectifs sera modifié lors d'une prochaine séance du conseil.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture des postes suivants à compter du 1/01/2020 :
 - Adjoint technique territorial à 27h par semaine
 - Adjoint territorial d'animation à 21h par semaine
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires se rattachant à cette décision,
- **DEMANDE** que soit inscrite cette dépense au prochain budget primitif 2020.

CONVENTION DE TRAVAUX DE VOIRIE ENTRE LA COMMUNE / LE SYNDICAT DE VOIRIE ET MR VALMARY.

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de la rue de la Jasse sont toujours en cours et que Mr Valmary a sollicité la Commune pour établir un devis pour le goudronnage de son accès privé ; ces travaux devaient faire l'objet d'une convention de participation entre la Commune et Mr Valmary ; ce dernier n'ayant pas donné suite au devis, la convention n'a pas lieu d'être.

MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT DE VOIRIE DE LA REDORTE .

VU les articles L5211 et L5212 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

VU la délibération du S.I.C visée par la Préfecture en date du 25 octobre 2019 validant à l'unanimité des membres présents ou représentés les nouveaux statuts du syndicat,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire que les communes qui composent le S.I.C se prononcent sur l'adoption de ces nouveaux statuts,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve les nouveaux statuts du SIC**
- **Mandate le maire à signer tous actes et documents relatifs à cet objet.**

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE POUR LES COURS DE YOGA.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Méjean Emmanuelle, professeur de yoga, qui souhaite proposer une séance de yoga par semaine, dans le local des anciennes écoles et ceci à compter du 7 novembre 2019.

Il propose de mettre à disposition la salle dite du Parquet pour une utilisation hebdomadaire de novembre à juin, et propose une mise à disposition au prix forfaitaire de 100 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'une mise à disposition de la salle dite du parquet au prix forfaitaire de 100 € de novembre 2019 à juin 2020.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires se rattachant à cette décision, et notamment la convention de mise à disposition à venir,

EMPRUNT DE 80 000 € AUPRES DE LA CAISSE DE DEPOTS POUR LE FINANCEMENT DE L'EXTENSION DE L'ECOLE.

Monsieur le Maire dépose devant le conseil municipal le projet pour un emprunt de 80 000 € auprès de la Caisse des dépôts.

Une proposition d'emprunt à échéance constante et annuelle sur une durée de 25 ans est souhaitable et fait l'objet de discussion avec le service de la CDC pour un taux indexé sur le livret A.

L'offre sera présentée lors du prochain conseil municipal de décembre.

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE - HONORAIRES GAXIEU POUR LE TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU PLUVIAL ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES.

Monsieur le Maire dépose devant le conseil municipal une proposition d'honoraires du Cabinet Gaxieu concernant les missions d'accompagnement pour la réalisation des travaux de renforcement du pluvial.

Les missions concernent :

- Une tranche ferme pour les missions PRO/ACT pour un montant de 7 796.25 € ht
- Une tranche optionnelle pour les missions VISA/DET/AOR pour un montant total de 8 225.83€ ht.

Monsieur le Maire propose de retenir les missions PRO (l'étude du projet des travaux) et ACT (l'assistance pour la passation des marchés) pour un montant de 7 796.25 € ht.

Il demande au conseil de l'autoriser à lancer le marché de consultation pour ces travaux de renforcement du réseau pluvial compte tenu de l'urgence de mettre en sécurité les habitations de futurs épisodes pluvieux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition d'honoraires du Cabinet Gaxieu ci devant présentée, pour la tranche ferme d'un montant de **7 796.25 € ht**,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires se rattachant à cette décision, et notamment le contrat de mission pour la tranche ferme,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à lancer la consultation pour ce marché de travaux,
- **DEMANDE** que cette somme soit inscrite au budget 2019 en section d'investissement.

CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CARCASSONNAIS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU PLUVIAL.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La commune de Malves en Minervois a été impactée par les inondations d'octobre 2018 et plus précisément par des ruissellements et sorties de ruisseaux qui ont créés des désordres importants sur voirie et chez les particuliers.

Une étude hydraulique a été réalisée par le Cabinet Gaxieu au 1^{er} trimestre 2019 et a abouti à un projet de renforcement du réseau pluvial sur deux secteurs très impactés : Las Peyreros et l'avenue des Pyrénées.

Mr le Maire rappelle que ce dossier a été déposé auprès du Département et de l'Etat pour demande de subvention au titre de la DETR, pour un montant de travaux et honoraires, estimés à 306 800 € HT.

Compte tenu de l'importance des désordres il paraît indispensable d'engager ces travaux qui permettront de sécuriser certaines habitations. La procédure de consultation sera engagée début novembre.

Mr le Maire propose, compte tenu que la compétence pluvial devrait être transférée au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté d'agglomération, de prendre en charge le montant des travaux, diminués des subventions obtenues auprès des partenaires sollicités, par le biais du fonds PIC à venir.

Une convention avec l'agglo sera mise en place pour officialiser cette procédure.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'un engagement des travaux de renforcement du pluvial avant la fin d'année 2019,

- **ACCEPTE** le principe d'une convention entre la communauté d'agglo et la commune pour officialiser la prise en charge du financement des travaux, diminués des subventions, par le biais du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).
La participation de la commune pourra être revue en fonction de la détermination de la participation générale de Carcassonne Agglo aux travaux concernant cette compétence.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires se rattachant à cette décision, et notamment la convention à venir
- **DEMANDE** que soit inscrite cette dépense au prochain budget primitif 2020.

CONVENTION DE PARTICIPATION ENTRE LES TROIS COMMUNES DU RPI MALVES BAGNOLES ET VILLARZEL.

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'issue de l'arrêt des comptes du marché pour l'extension du groupe scolaire et la mise en place de l'emprunt, une convention sera présentée au conseil municipal pour approuver la participation financière des communes de Bagnoles et Villarzel Cabardés à cet investissement.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYADEN POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC TRANCHE 3.

Monsieur le maire rappelle qu'un dossier pour la rénovation de l'éclairage public tranche 3 a été adressé au Syaden pour l'obtention d'une subvention. Ce programme sera inscrit au budget 2020.

MISSION EXPERTISE SUR LES FACADES DU GROUPE SCOLAIRE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les désordres sur les façades du groupe scolaire n'ont toujours pas été solutionnés. Le dernier rapport d'expertise diagnostique un défaut de technique utilisée par l'entreprise chargée des enduits. Il propose au conseil de missionner un expert pour faire de propositions de réparations des désordres. Affaire à suivre.

POUR INFORMATION.

Cérémonie du 11 Novembre.

Monsieur le maire informe le conseil qu'un piquet d'honneur issu du 3ie RPIMA sera présent pour la cérémonie du 11 novembre.

Inauguration de l'extension du Groupe Scolaire.

L'inauguration des nouveaux locaux sera organisée en présence des financeurs, des enseignants et parents d'élèves. Reste à la date à fixer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Les conseillers présents

LE MAIRE
JJ RUIZ

POMMIES

SABAYROU

BARTHE

CANOVAS

GARCES

MARTIN

SALA

BARBE

COASSIN

RACHWAL

CALMETTES

BLAISE